La géographie légale

par Géraldine Sfez

Eyal Weizman milite en faveur de l’architecture forensique, qui révèle au public l’étendue des destructions causées par un conflit afin de leur donner statut de preuve dans le cadre d’un procès.

À propos de : Eyal Weizman, *La Vérité en ruines. Manifeste pour une architecture forensique*, traduit de l’anglais par Marc Saint-Upéry. Postface de Grégoire Chamayou. Paris, Zones, 2021. 192 p., 24 €.

Dans cet ouvrage-manifeste, Eyal Weizman, architecte et directeur du *Center for Research Architecture* au Goldsmiths College, défend la pratique d’une « architecture forensique ». L’expression, qui sonne étrangement en français, requiert quelques éclaircissements. Elle renvoie d’abord à une pratique, celle d’architectes mandatés après un sinistre pour mener des enquêtes et déceler dans les bâtiments endommagés des vices de construction ; elle suggère aussi une forme de *publicité*, conformément à l’étymologie du terme qui vient du latin « forum ». La démarche de Weizman et du collectif *Forensic Architecture*, fondé en 2010, consiste ainsi à étendre cette pratique d’investigation à des situations de conflit et à rendre le résultat de ces enquêtes publics. Comment prouver, par exemple, à l’aide d’un savoir proprement architectural, que des constructions abritant des civils ont été visées par des frappes de drones alors même que les États responsables de ces tirs démentent les faits ? Face à l’intensification de ce type de frappes au début des années 2000, Weizman soutient que « la question des preuves [a] désormais une dimension architecturale » (p. 23). Au même titre qu’il existe une médecine légale, il y aurait donc une architecture « légale », apte à produire des preuves et à les présenter devant des tribunaux.

Des preuves architecturales

Partant du constat que les guerres contemporaines se déroulent principalement dans des environnements urbains, Eyal Weizman et les membres de *Forensic Architecture* s’attachent à faire parler les bâtiments ou les ruines. Fêlures, crevasses, impacts de tirs, trous de missiles ou de balles, fumées noires : à partir de ces signes, rarement pris en compte en tant que tels, le collectif travaille à la reconstitution de ce qui s’est passé dans les zones de conflit. Weizman précise que si l’architecture est traditionnellement utilisée comme un outil de domination (c’est le cas des frontières ou des zones de colonies dessinées sur les tables d’architectes), elle peut aussi être un contre-pouvoir et apporter la preuve que des violences ont été commises par des organismes étatiques. Tout l’enjeu de sa proposition consiste ainsi à inverser les rapports de forces et à retourner « les méthodes et les outils de l’État contre les violences qu’il commet. » (p. 71).

Car il existe, et c’est le principal obstacle auquel se trouve confrontée l’architecture forensique, une asymétrie fondamentale dans l’accès aux images et à l’information. À la violence faite aux personnes et aux biens par certains États s’en ajoute en effet une autre, plus insidieuse, exercée contre les preuves mêmes de la violence, confisquées ou rendues inopérantes. « Profitant de leur avantage technologique et optique, les militaires sont à même de faire circuler toutes les images qui servent leur objectif et de refuser l’accès du public à celles qui les gênent en invoquant divers motifs de “sécurité nationale”. » (p. 79). Weizman développe cette idée à partir de la notion de « seuil de détectabilité » présentée dans la première partie de l’essai et largement commentée, en postface, par Grégoire Chamayou, auteur d’une *Théorie du drone*. Si les États disposent d’images de très haute définition, la résolution des images satellites accessibles au public se trouve, elle, légalement limitée à 0,5m par pixel, ce qui correspond approximativement aux dimensions d’un corps humain vu du ciel. Établi pour minimiser les risques d’atteinte à la vie privée, ce seuil répond aussi à des motifs de sécurité – des détails importants de sites stratégiques restent ainsi invisibles, tout comme les effets de certaines violences. Aussi, pour reprendre l’exemple des frappes de drones, les traces de tirs inférieures au « seuil de détectabilité » ne sont-elles pas repérables au niveau de résolution des images satellites disponibles. Comment dès lors prouver que des frappes ont eu lieu quand celles-ci n’apparaissent sur aucune image ? L’architecture forensique se donne pour tâche d’identifier à la surface des bâtiments les impacts que les images officielles ne permettent pas de déceler.

Manifeste théorique qui défend l’idée d’une « archéologie du temps présent » et dénonce une inégalité structurelle dans l’accès aux images et au savoir, l’essai se présente aussi comme un manuel pratique et revient sous la forme de « focus » sur différents cas plaidés par le collectif, images à l’appui.

Un « dispositif élargi de pratiques »

Comment, en effet, concrètement, accéder à des informations ou des images quand celles-ci relèvent du monopole de l’État ? « Comment accéder à la vision quand on est placé sous un seuil qui prive des conditions du voir ? Le défi consiste à montrer que c’est possible. […] Mesurer les ombres, modéliser les nuages, faire parler les ruines, chercher la faille. » (p. 181) résume Grégoire Chamayou. L’architecture forensique repose sur l’idée que les bâtiments sont de puissants « capteurs de l’environnement extérieur » (p. 57) et qu’il est donc toujours possible de trouver des traces ou des indices matériels si l’on prête attention à la matérialité et à la texture des constructions. La méthode convoque également toutes les formes de documents ou de témoignages disponibles en se donnant pour objectif de croiser au maximum les sources.

Frappes de drone au Pakistan, en Afghanistan et à Gaza ; prison secrète en Syrie : l’équipe s’appuie pour examiner chacun de ces cas sur une très large diversité de matériaux. Les « faisceaux de preuves » dégagés permettent d’« établir des relations entre, par exemple, des photographies numériques, des ruines matérielles, des restes de munitions et des témoignages humains » (p. 65). Ces multiples données sont alors agencées et mises en forme, sans hiérarchie entre les sources ou les régimes d’images. En effet, comme l’explique Weizman, un événement n’est jamais capturé par *une* seuleimage, il faut, au contraire, le reconstruire en reliant et combinant un ensemble d’images. Photographies de faible résolution, images thermiques ou prises par des drones, vidéos d’affrontements ou de manifestations mises en ligne sur les réseaux sociaux : la vérité se trouve *entre* ces images.

Dans un entretien récent donné à la revue *A.O.C*, Weizman précise ainsi qu’aujourd’hui, « nous disposons de milliers et de milliers de vidéos. Et chacune d’entre elles peut durer des heures, un flux continu d’images et d’informations. À ce moment-là, la seule façon de comprendre la situation, c’est de regarder non pas les images mais entre les images. Il faut spatialiser chaque vidéo et naviguer dans cet espace […] »[[1]](#footnote-1). Les questions sous-jacentes à la méthode sont donc celles-ci : comment regarder les images ou plus exactement, comment apprendre à les relier pour rétablir les faits ? Comment, enfin, redonner une visibilité à ces images et les exposer ? Eyal Weizman insiste sur cet aspect : si la plupart des enquêtes menées par le collectif se déroulent dans un contexte juridique, elles ont pour vocation de dépasser ce cadre, d’où la dimension non seulement juridique, mais aussi politique et esthétique de l’architecture forensique.

Car, au-delà d’un activisme assumé par les membres du collectif, la démarche revêt également une dimension esthétique. Les enquêtes du collectif sont en effet régulièrement présentées dans des galeries, musées, biennales, qui apparaissent comme autant de forums complémentaires aux forums judiciaires ou médiatiques. L’approche forensique est par essence plurielle et repose sur « un dispositif élargi de pratiques » (p. 166). Des avocats, des journalistes, des photographes, des architectes peuvent être amenés à travailler sur un même sujet. L’enquête menée sur le lieu de détention clandestin syrien de Saidnaya est exemplaire de cette pluridisciplinarité. En 2016, l’équipe de Forensic Architecture a été mandatée par Amnesty International pour aider à reconstituer l’architecture de ce centre de torture auquel les Syriens refusent tout accès. À partir des souvenirs des survivants de Saidnaya, l’équipe a recréé et modélisé les espaces de la prison. Parallèlement, un artiste sonore et enquêteur audio de l’équipe a travaillé à en reconstituer les sons. En recoupant les souvenirs spatiaux et auditifs des témoins, une maquette d’ensemble du bâtiment a pu être conçue. La méthode se trouve ainsi à la jonction de diverses disciplines et incorpore des champs aussi différents que les droits de l’homme, les sciences, l’architecture, le journalisme et l’art.

Malgré de multiples répétitions entre les trois parties du texte (« Au seuil de la détectabilité », « Qu’est-ce que l’architecture forensique ? » et « La vérification ouverte »), dues à la forme de manifeste que revendique le livre, l’ensemble de l’ouvrage ouvre des perspectives passionnantes sur l’histoire des conflits récents et sur la manière dont la visibilité de ces conflits se trouve être l’objet d’un contrôle minutieux. À l’ère de la post-vérité, des *fake news*, quand toute idée du vrai semble s’effondrer et que la vérité tombe *en ruines*, la démarche et les outils de l’architecture forensique apparaissent comme de puissants et précieux garde-fous.

Pour aller plus loin :

* Chamayou Grégoire, *Théorie du drone*, Paris, La Fabrique, 2013.
* Ginzburg Carlo, « Traces. Racines d’un paradigme indiciaire » dans *Mythes Emblèmes Traces. Morphologie et histoire*, Paris, Verdier Poche, 2010.
* Weizman Eyal, « L’archéologie des pixels », dans Zabunyan Dork (dir.), *Que peut une image ?*, Les Carnets du Bal #4, Paris, Le Bal/ Éditions Textuel/ CNAP, 2014.
* Weizman Eyal, entretien avec Raphaël Bourgeois, *A.O.C*. (6 mars 2021) : « Il n’y a pas de science sans activisme » : <https://aoc.media/entretien/2021/03/05/eyal-weizman-il-ny-a-pas-de-science-sans-activisme/>
* Site Internet de Forensic Architecture : <www.forensic-architecture.org>

Publié dans laviedesidees.fr, le 20 octobre 2021

1. Voir Eyal Weizman, entretien avec Raphaël Bourgeois, *A.O.C*., 6 mars 2021, « Il n’y a pas de science sans activisme », <https://aoc.media/entretien/2021/03/05/eyal-weizman-il-ny-a-pas-de-science-sans-activisme/> [↑](#footnote-ref-1)